

NOTICE EXPLICATIVE DU CONSEIL COMMUNAL

Commune déléguée de Vire

Séance du 6 septembre 2021 à 20h30

I. FINANCES

1. Sécurisation gendarmerie – rue aux teintures

Rapporteur : Annie ROSSI

La commune de Vire Normandie dispose sur son territoire du siège de la compagnie de Gendarmerie (effectif : 76).

Cette compagnie a pour périmètre d'intervention la COB VIRE (BP Vire – BP Saint-Sever -Calvados), la COB AUNAY-SUR-ODON (BP Aunay-sur-Odon – BP Le-Beny-Bocage) et la C.O.B CONDE- SUR-NOIREAU (BP Condé-sur-Noireau – BP Vassy).

Chaque compagnie possède une brigade des recherches (BR) et un peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG)

Sur son territoire la commune accueille ainsi :

- le siège de la compagnie (ainsi que la BTA de Vire), 1 rue des Tribunaux dans des locaux appartenant aux départements.

- le PSIG (peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie), la brigade de recherche, la BMO (brigade motorisée escadron départemental de sécurité routière) dans les locaux de l'ancien commissariat appartenant à la commune.

La commune de Vire Normandie souhaite que les forces opérationnelles de gendarmerie vitales à la sécurité des personnes, des biens, à la tranquillité publique et au maintien de l'ordre de nos concitoyens disposent de locaux professionnels adéquats.

C'est pourquoi, un projet de nouvelle gendarmerie est à l'étude avec les services du département, la commune, la gendarmerie et l'opérateur INOLYA. Ce projet à moyen terme permettra de disposer de l'ensemble des unités sur un même site avec des logements de qualité.

Dans l'attente, il est urgent d'agir sur l'état structurel des accès du bâtiment situé rue aux teintures.

Fermé en 2004 « l'ancien commissariat de Vire » de 1 268m² n'a pas connu de programme de réhabilitation à l'accueil des unités de gendarmerie.



Un diagnostic de sécurité mené par le service immobilier/RH de la Région de gendarmerie de Normandie a démontré un déficit structurel du bâtiment en matière de protection des personnels lié à l'état manifeste de vétusté des menuiseries et des ouvrants principaux ainsi que l'accès aux garages. En qualité de zone de défense militaire un programme d'action à très court terme doit être entrepris. La collectivité souhaite démarrer ses travaux avant la fin décembre 2021.

Un premier sourcing a permis d'établir (à l'exception d'un devis devant parvenir fin septembre) une prévision budgétaire de 150 000€ dont 100 000€ TTC pour les aménagements intérieurs.

En effet, ce programme de travaux sera accompagné d'un aménagement extérieur pour sécuriser les personnels de gendarmerie quant aux accès aux garages par notamment l'aménagement d'une clôture coulissante électrique, d'un parking clôturé de 6 places et une rampe PMR pour l'accès aux usagers.

Accueillant aujourd'hui 15 personnels de la gendarmerie (12 personnels du PSIG, 6 personnels de la BR, 7 personnels de la BMO), le site accueillera au 6 septembre 2021, la cellule de protection des familles composée de 5 sous-officiers de gendarmerie.

Les violences aux personnes connaissent depuis quelques années une évolution significative liée notamment au développement préoccupant des violences intrafamiliales (VIF).

Ces dernières, qu'elles s'exercent au sein du couple ou à l'encontre des mineurs et des ascendants, fragilisent la sphère familiale et, de façon plus large, compromettent l'équilibre sociétale.

Ce phénomène national, touchant annuellement environ 35 000 victimes en zone gendarmerie, nécessite un traitement.

Pour cette raison, la direction générale de la gendarmerie a décidé d'instaurer au niveau départemental une structure dédiée. Cette unité fonctionnelle, constituée par les référents violences intrafamiliales sous l'autorité d'un officier, a pour mission d'apporter, aux brigades territoriales, une expertise dans la gestion des interventions au sein des familles et dans la réponse judiciaire.

Au regard de l'ensemble de ces enjeux le programme de travaux arrêté est le suivant :

TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
Aménagements extérieurs : Travaux de la cour des locaux <ul style="list-style-type: none"> - Travaux VRD y compris accès PMR - Soubassement - Clôture - Portail autoportant électrique 	≈55 000€HT	≈66 000€TTC
Aménagements intérieurs : <ul style="list-style-type: none"> - Portes - Vitrage - Menuiserie 	≈68 605.44€HT	≈82 326.53€TTC
TOTAL	≈123 605.44€HT	≈148 326.53€TTC

Le coût estimatif de ces travaux s'élève donc à 123 605.44€HT et 148 326.53€HT

Le début des travaux est prévu pour 1^{er} semestre 2022 avec une réception de ceux-ci pour le dernier trimestre 2022.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier des subventions suivantes :

- Au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux ;
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;
- Toutes autres subventions

Suivant l'avis favorable de l'assemblée délibérante, le Conseil Communal :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à déposer le dossier de demande de subvention d'investissement et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

II. VIE ASSOCIATIVE, SPORT POUR TOUS

2. Subventions aux associations

Rapporteur : Philippe MALLÉON/Marie-Noëlle BALLÉ

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Les associations ont pour vocation de maintenir une vie locale dense au sein de la commune de Vire Normandie.

Les associations diverses et variées existantes sur notre territoire contribuent à créer du lien social et permettent l'aboutissement d'actions indispensables pour la commune déléguée de Vire.

L'association BMX de Vire demande une subvention exceptionnelle pour la participation de pilote à des compétitions nationales cette Saison 2021 : le Trophée France BMX à Avensan (33) les 16-18 juillet et le Challenge en Nationale à Sarriens (84) les 9-10 octobre. Cela concerne 6 pilotes Une subvention de 1400€ est demandée à la commune.

L'association Tous Ensemble n'a pas obtenu de subvention de fonctionnement en 2021. Une réunion avec les dirigeants a permis de préciser les actions de cette association. La demande est de 1100€.

Le secours populaire Français, Fédération du Calvados sollicite une aide exceptionnelle du cout du transport pour les virois dans le cadre de la journée des oubliés des vacances qui a été organisée en aout. La demande s'élève à 605€.

L'association My Roll's qui organise sur le territoire beaucoup d'animations tout public a sollicité la commune pour avoir un local plus grand afin d'entreposer le matériel nécessaire à son activité. la collectivité n'ayant pas les ressources adaptées dans son patrimoine, l'association a pu obtenir un espace dans l'ancienne menuiserie viroise. Un loyer de 290€ mensuel est demandé à My Roll's qui sollicite la commune pour une aide financière lui permettant d'honorer cette dépense.

DECIDE :

Suivant l'avis favorable de la commission sport, vie associative du 26 août 2021, après avoir délibéré, de donner son avis favorable :

- Pour une subvention exceptionnelle de 700€ pour l'association BMX de Vire
- Pour une subvention de fonctionnement de 1100€ pour 2021 pour l'association Tous Ensemble
- Pour une subvention exceptionnelle de 605€ Le secours populaire Français, Fédération du Calvados.
- Pour subvention exceptionnelle de 3480€ pour l'association My Roll's.

3. Dénomination de salles de Sports

La collectivité a reçu 2 demandes pour nommer 2 équipements sportifs l'une pour une salle de Tennis au stade Pierre Compte et une autre pour la salle de tennis de table.

Salle spécifique de Tennis de Table : les enfants d'André Hubert BERARD ont sollicité par courrier la commune afin que cette salle porte le nom de leur père. Ils ont rappelé que ce dernier décédé en juillet 2020 a été 30 ans bénévole et président de la section tennis de table de l'Union Sportive Municipale Viroise et que c'est sous son impulsion que le club a atteint le plus haut niveau national et que l'équipement a été construit. Le bureau actuel de la section tennis de table de l'USMV a été interrogé à ce sujet et s'est déclaré favorable.

Court n°2 de tennis au stade Pierre Compte : le neveu de Philippe COUPPEY a sollicité la commune afin que ce court porte le nom de son oncle. Il a rappelé que ce dernier a été adjoint aux sports et de nombreuses années président de la section Tennis de l'Union Sportive Municipale Viroise. Pendant cette période le club a pu participer à la construction de courts couverts et au développement de ce sport. Le bureau actuel de la section tennis de l'USMV a été interrogé à ce sujet et s'est déclaré favorable.

DECIDE

Suivant l'avis favorable de la commission sport, vie associative du 1er avril 2021, après avoir délibéré, de donner son avis favorable :

- De valider la nouvelle appellation de la salle spécifique de Tennis de Table en salle André Hubert BERARD.

Suivant l'avis favorable de la commission sport, vie associative du 5 novembre 2020, après avoir délibéré, de donner son avis favorable

- Pour valider la nouvelle appellation du court n°2 de tennis au stade P. Compte en court Philippe COUPPEY.

III. PATRIMOINE

4. Opportunité de cession de la parcelle BH 46 – Rue Guy Degrenne

Rapporteur : Lucien BAZIN

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la proposition d'acquisition faite pour la parcelle BH 46 située rue Guy Degrenne à Vire commune déléguée de Vire Normandie afin d'y implanter une antenne relais ;

CONSIDERANT que la commune de Vire Normandie, est propriétaire de la parcelle BH 46 ;

CONSIDERANT que le bien est libre de toute occupation ;

CONSIDERANT que le bien présente les caractéristiques suivantes : une parcelle non-bâtie d'une contenance de 581 m² ;

DECIDE

Après avoir délibéré, de donner son avis favorable :

- à la mise en vente de la parcelle BH 46 Guy Degrenne à Vire commune déléguée de Vire Normandie.

Annexes :

